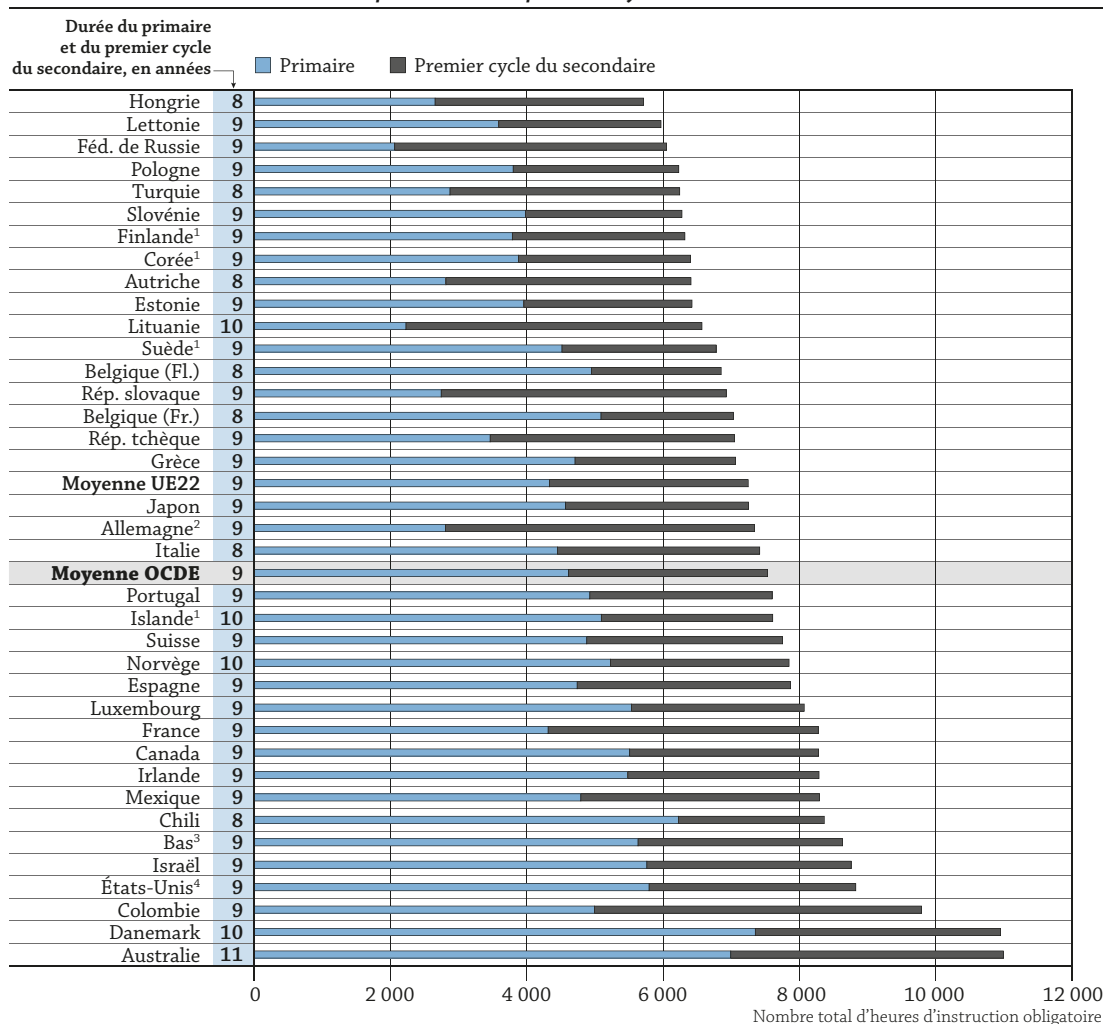


## COMBIEN DE TEMPS LES ÉLÈVES PASSENT-ILS EN CLASSE ?

- Dans les pays de l'OCDE, les élèves suivent en moyenne 7 540 heures de cours obligatoires dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, avec un temps d'instruction allant de 5 720 heures de cours en Hongrie, à près du double en Australie (11 000 heures) et au Danemark (10 960 heures).
- En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de mathématiques et de disciplines artistiques représentent 46 % du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire ; les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature, de langues étrangères (première langue étrangère et autres langues étrangères) et de mathématiques représentent 38 % du temps d'instruction obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

INDICATEUR D1

**Graphique D1.1. Temps d'instruction obligatoire en filière générale (2016)**  
Dans le primaire et le premier cycle du secondaire



1. Estimation du nombre d'heures selon le niveau d'enseignement sur la base du nombre annuel moyen d'heures, l'affectation du temps d'instruction étant flexible entre les différentes années d'études.

2. Année de référence : 2015.

3. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4<sup>e</sup> année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.

4. Année de référence : 2012.

Les pays et économies sont classés par ordre croissant du nombre total d'heures d'instruction obligatoire.

Source : OCDE. Tableau D1.1. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933398830>

## ■ Contexte

Le temps d'instruction en classe représente une grande partie de l'investissement public consacré à l'apprentissage des élèves dans le cadre institutionnel. Les pays diffèrent dans leurs choix en ce qui concerne le temps total d'instruction et la sélection des matières obligatoires du programme. Ces choix reflètent les priorités et les préférences nationales et/ou régionales à propos de ce qui doit être enseigné aux élèves en fonction de leur âge. La quasi-totalité des pays fixent le nombre officiel ou réglementaire d'heures de cours, qui correspond le plus souvent au nombre minimal d'heures de cours que les établissements doivent dispenser aux élèves. Le principe à la base de ces normes minimales est souvent qu'un nombre suffisant d'heures de cours est impératif pour que l'apprentissage génère de bons résultats. L'adaptation des ressources aux besoins des élèves et l'optimisation de l'utilisation du temps constituent un défi majeur pour la politique d'éducation. Le salaire des enseignants, l'entretien des infrastructures scolaires et le coût des autres ressources éducatives requises sont les principaux postes de dépenses de l'éducation. Le temps pendant lequel ces ressources sont mises à la disposition des élèves (dont cet indicateur traite en partie) est donc un facteur important lors de l'affectation du budget de l'éducation (voir l'indicateur B7, qui décrit les facteurs influant sur le coût salarial des enseignants par élève). Par ailleurs, on s'accorde de plus en plus à reconnaître l'importance du temps consacré par les élèves à des activités autres que l'apprentissage en dehors de la salle de classe durant la journée d'école, notamment lors des pauses et des récréations. À côté du temps d'instruction prévu dans le cadre institutionnel, les élèves peuvent participer à des activités périscolaires avant ou après la journée de classe, ou durant les vacances scolaires, mais ces activités, ainsi que les périodes d'examen, sortent du cadre du présent indicateur.

## ■ Autres faits marquants

- Dans les pays de l'OCDE, le temps d'instruction obligatoire est, en moyenne et par an, de 799 heures dans l'enseignement primaire ; les élèves suivent, en moyenne, 116 heures d'instruction obligatoire de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire.
- Dans l'enseignement primaire, le pourcentage du programme obligatoire qui est consacré à la lecture, à l'expression écrite et à la littérature va de 18 % en Pologne à 39 % en Fédération de Russie ; dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, il va de 12 % en Australie, en Finlande, en Irlande, au Japon et en République tchèque, à 33 % en Italie.
- Dans l'enseignement primaire, le pourcentage du programme obligatoire qui est consacré aux mathématiques va de 12 % au Danemark à 27 % au Mexique et au Portugal ; dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, il va de 11 % en Corée et en Grèce, à 20 % en Italie.
- Dans les pays de l'OCDE, la part du temps d'instruction obligatoire qui est consacrée à des matières obligatoires modulables représente, en moyenne, 12 % dans l'enseignement primaire et 7 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire, en moyenne 4 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières obligatoires modulables choisies par les établissements, contre 5 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Dans plus d'un quart des pays dont les données sont disponibles, la répartition du temps d'instruction est flexible entre les années d'études, c'est-à-dire que le temps d'instruction par matière est défini durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans que le temps à y consacrer durant chaque année d'études soit précisé.

## Analyse

### Scolarité obligatoire en filière générale

Le temps annuel d'instruction et la durée de la scolarité obligatoire ont tous deux une incidence sur le temps total d'instruction durant la scolarité obligatoire. Dans certains pays, la scolarité obligatoire est moins longue et la charge de travail des élèves plus importante ; en revanche, dans d'autres pays, la charge de travail des élèves est répartie de manière uniforme sur une période plus longue.

D1

Les élèves entrent dans l'enseignement primaire à l'âge de 6 ans dans environ trois pays et économies sur quatre parmi ceux dont les données sont disponibles, mais pas avant l'âge de 7 ans en Estonie, en Fédération de Russie, en Finlande, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne et en Suède. L'enseignement primaire ne débute à l'âge de 5 ans qu'en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande.

La durée de l'enseignement primaire varie aussi considérablement. En moyenne, l'enseignement primaire dure 6 ans, mais sa durée va de 4 ans en Allemagne, en Autriche, en Fédération de Russie, en Hongrie, en Lituanie, en République slovaque et en Turquie, à 7 ans en Australie, au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), en Islande et en Norvège. En moyenne, le premier cycle de l'enseignement secondaire dure 3 ans, mais sa durée va de 2 ans en Belgique (Communautés flamande et française) et au Chili, à 5 ans en Allemagne, en Fédération de Russie et en République slovaque, et jusqu'à 6 ans en Lituanie. Dans environ deux pays et économies sur trois parmi ceux dont les données sont disponibles, une année au moins du deuxième cycle de l'enseignement secondaire fait partie de la scolarité obligatoire à temps plein (voir le tableau D1.2).

Les pays se distinguent aussi par la façon dont ils répartissent le temps d'instruction durant l'année. Le nombre de jours d'instruction peut varier sensiblement entre les pays, tout comme la façon dont ces jours sont répartis durant l'année académique, car les pays n'organisent pas les vacances scolaires de la même manière (voir l'encadré D1.1). Les jours d'instruction varient également car les pays organisent les récréations et les pauses différemment (voir l'encadré D1.2).

#### **Encadré D1.1. Répartition des jours d'instruction durant l'année scolaire**

Dans les pays de l'OCDE, les élèves passent, en moyenne et par an, 185 jours en classe dans l'enseignement primaire et 184 jours en classe dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, le nombre de jours d'instruction varie de plus de 50 jours entre les pays, tant dans l'enseignement primaire que dans le premier cycle de l'enseignement secondaire : il va de 160 à 219 jours dans l'enseignement primaire, et de 152 à 209 jours dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Les élèves passent au plus 170 jours en classe par an en Fédération de Russie (dans l'enseignement primaire), en France (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Grèce (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Irlande (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Islande (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Lettonie (dans l'enseignement primaire), en Lituanie (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et au Luxembourg (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). Par contraste, les élèves passent au moins 200 jours en classe par an dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire en Australie, au Brésil, en Colombie, au Danemark, en Israël, en Italie, au Japon et au Mexique (voir le tableau D1.2).

Avec en général cinq jours d'instruction par semaine dans la plupart des pays (voir le tableau D1.2), cette variation du nombre annuel de jours d'instruction reflète des différences au niveau de la durée de l'année scolaire et des vacances scolaires. Dans les pays de l'OCDE, les élèves suivent en moyenne 36 semaines d'instruction dans l'enseignement primaire et 35 semaines dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Toutefois, dans l'enseignement primaire et secondaire, le temps d'instruction va de 31 semaines en Grèce (dans l'enseignement secondaire), à 40 semaines ou plus en Allemagne, en Australie, au Brésil, en Colombie, au Japon (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), au Mexique (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et aux Pays-Bas (dans l'enseignement primaire) (voir le tableau D4.1).

Ces différences sont en partie liées à l'organisation des vacances scolaires. Dans deux tiers des pays membres ou partenaires de l'OCDE, l'année scolaire commence en septembre et se termine généralement en juin.

...

Dans les pays nordiques (au Danemark, en Finlande, en Islande, en Norvège et en Suède), l'année scolaire débute en août et s'achève en mai (sauf en Islande et en Suède, où elle se termine en juin) (voir le tableau X1.2a). Dans les pays européens, les vacances d'été durent entre 6 semaines en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, et 13 semaines en Italie, en Lettonie et en Turquie (Eurydice, 2015).

En outre, dans les pays européens, les vacances scolaires sont réparties sur quatre autres grandes périodes : en automne, pendant la période de Noël et du Nouvel an, en hiver/au Carnaval, et au printemps/à Pâques. Dans ces pays, les vacances de fin d'année sont généralement organisées de la même manière, mais les dates et la durée des vacances scolaires diffèrent (Eurydice, 2015).

### **Temps d'instruction obligatoire**

Par temps d'instruction obligatoire, on entend le temps d'instruction et sa répartition entre les matières qui s'appliquent à la quasi-totalité des établissements publics et à la quasi-totalité des élèves qui y sont scolarisés, selon la réglementation publique.

En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les élèves suivent 4 621 heures de cours durant l'enseignement primaire et 2 919 heures de cours durant le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans les pays de l'OCDE, le temps total d'instruction obligatoire est en moyenne de 7 540 heures dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (sur une durée de 9 ans en moyenne), mais il varie selon les pays, de 5 720 heures en Hongrie (sur 8 ans) à 11 000 heures en Australie (sur 11 ans) (voir le graphique D1.1). Le temps d'instruction obligatoire en milieu scolaire n'est pas défini dans la réglementation en Angleterre (Royaume-Uni), en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande. Les établissements y sont toutefois tenus de prévoir un temps d'instruction suffisant pour enseigner un programme vaste et équilibré qui respecte toutes les exigences énoncées dans la réglementation.

Le temps d'instruction obligatoire peut différer du temps d'instruction réel, car il correspond uniquement au temps que les élèves passent en classe. Il ne représente qu'une partie du temps total d'instruction des élèves. L'instruction peut également avoir lieu en dehors des heures de cours obligatoires, et en dehors de la classe ou du milieu scolaire. Dans certains pays, les élèves sont encouragés à suivre durant leurs études secondaires des cours extrascolaires dans des matières qui leur sont enseignées à l'école afin de les aider à améliorer leurs résultats. Les élèves peuvent suivre des cours supplémentaires de soutien (dits de « rattrapage ») ou de perfectionnement, qui leur sont donnés soit individuellement par un professeur particulier, soit en groupe par des enseignants. Ils peuvent également suivre d'autres cours indépendants (voir l'encadré D1.2 dans OCDE, 2015). Ces cours sont financés soit par les pouvoirs publics, soit par les élèves et leur famille (voir l'encadré D1.1 dans OCDE, 2011).

Dans le cadre du temps d'instruction obligatoire, cet indicateur porte sur le temps d'instruction prévu, tel qu'il est fixé par la réglementation, soit le temps d'exposition des élèves à l'enseignement en classe dans le cadre institutionnel. Il ne permet pas de déterminer le nombre d'heures de cours que les élèves suivent effectivement, ni d'évaluer le temps qu'ils consacrent à l'apprentissage en dehors du cadre scolaire.

### **Temps d'instruction prévu**

Le temps total d'instruction prévu correspond au nombre d'heures de cours que les établissements doivent dispenser aux élèves dans les matières obligatoires et, le cas échéant, dans les matières non obligatoires.

Le temps d'instruction prévu et le temps d'instruction obligatoire sont de la même durée (le temps d'instruction prévu est totalement obligatoire) dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire dans environ trois pays sur quatre parmi ceux dont les données sont disponibles. Le temps d'instruction prévu est toutefois supérieur de 3 % au moins au temps d'instruction obligatoire en Finlande, en France (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), en Grèce (dans l'enseignement primaire), en Lituanie, en Pologne, au Portugal et en Slovénie.

### **Temps d'instruction par matière**

Dans l'enseignement primaire, 46 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à trois matières : la lecture, l'expression écrite et la littérature (22 %), les mathématiques (15 %) et les disciplines artistiques (9 %). Ces matières sont, avec l'éducation physique et la santé (8 %), les sciences naturelles (7 %) et les sciences sociales (6 %), les six matières principales du programme de cours dans tous les pays de l'OCDE où le temps d'instruction par matière est spécifié. Le reste du programme obligatoire non flexible dans l'enseignement primaire est consacré aux cours de langues étrangères, de religion, de technologies de l'information et de la communication (TIC), de technologie, de formation professionnelle et pratique, et représente en moyenne 17 % du temps d'instruction obligatoire dans les pays de l'OCDE (voir le tableau D1.3a et le graphique D1.2a).

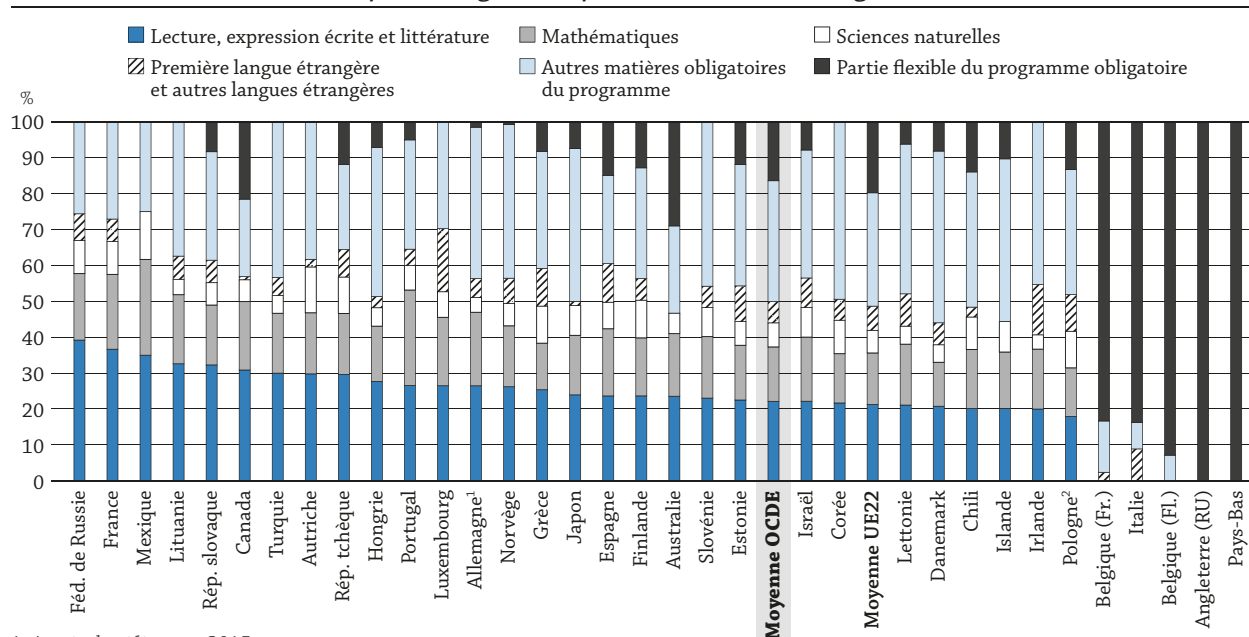
D1

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, en moyenne, 38 % du programme obligatoire est consacré à trois matières : la lecture, l'expression écrite et la littérature (14 %), les langues étrangères (première langue étrangère et autres langues étrangères) (13 %) et les mathématiques (12 %). Les sciences naturelles représentent en moyenne 11 % du programme obligatoire, et les sciences sociales, 10 %. Ces matières sont, avec l'éducation physique et la santé (7 %), et les disciplines artistiques (6 %), les sept matières principales du programme de ce niveau d'enseignement dans tous les pays de l'OCDE et les pays partenaires où le temps d'instruction est spécifié par matière. Le reste (11 %) du programme obligatoire non flexible de ce niveau d'enseignement est consacré aux cours de religion, de TIC, de technologie, de formation professionnelle et pratique, etc. (voir le tableau D1.3b et le graphique D1.2b).

C'est une répartition sensiblement différente du temps d'instruction par rapport à l'enseignement primaire. La part de la lecture, de l'expression écrite et de la littérature diminue pour passer de 22 % à 14 % du temps d'instruction obligatoire. La part des mathématiques passe quant à elle de 15 % à 12 % du temps d'instruction obligatoire. À l'inverse, la part des sciences naturelles et des sciences sociales augmente, passant respectivement de 7 % et 6 % du programme obligatoire à 11 % et 10 %, comme celle des langues étrangères (première langue étrangère et autres langues étrangères), qui passe de 6 % à 13 %. Les langues étrangères représentent la partie la plus importante du programme obligatoire de base dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Allemagne, en Finlande (avec les sciences naturelles), en France, en Israël, au Japon, au Luxembourg et en Norvège (voir les tableaux D1.3a et b).

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, la répartition du temps entre les matières du programme obligatoire varie sensiblement d'un pays à l'autre. La lecture, l'expression écrite et la littérature représentent par exemple 12 % du temps d'instruction obligatoire en Australie, en Finlande, au Japon et en République tchèque, mais plus de 25 % du temps d'instruction obligatoire en Grèce et en Italie (en Italie, cette part comprend également le temps consacré aux sciences sociales). En Irlande, les cours de lecture, d'expression écrite et de littérature sont dispensés dans les deux langues nationales, et leur pourcentage combiné peut atteindre, selon les estimations, quelque 24 % du temps total d'instruction obligatoire. La première langue étrangère ne représente pas plus de 6 % du temps d'instruction obligatoire au Canada et en Grèce, contre 17 % au Luxembourg. Par ailleurs, dans un peu moins de la moitié des pays dont les données sont disponibles, l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère est obligatoire dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

**Graphique D1.2a. Temps d'instruction par matière dans l'enseignement primaire (2016)**  
 En pourcentage du temps total d'instruction obligatoire



1. Année de référence : 2015.

2. À l'exclusion des trois premières années d'enseignement primaire durant lesquelles une part importante du temps d'instruction consacré aux matières obligatoires est flexible.

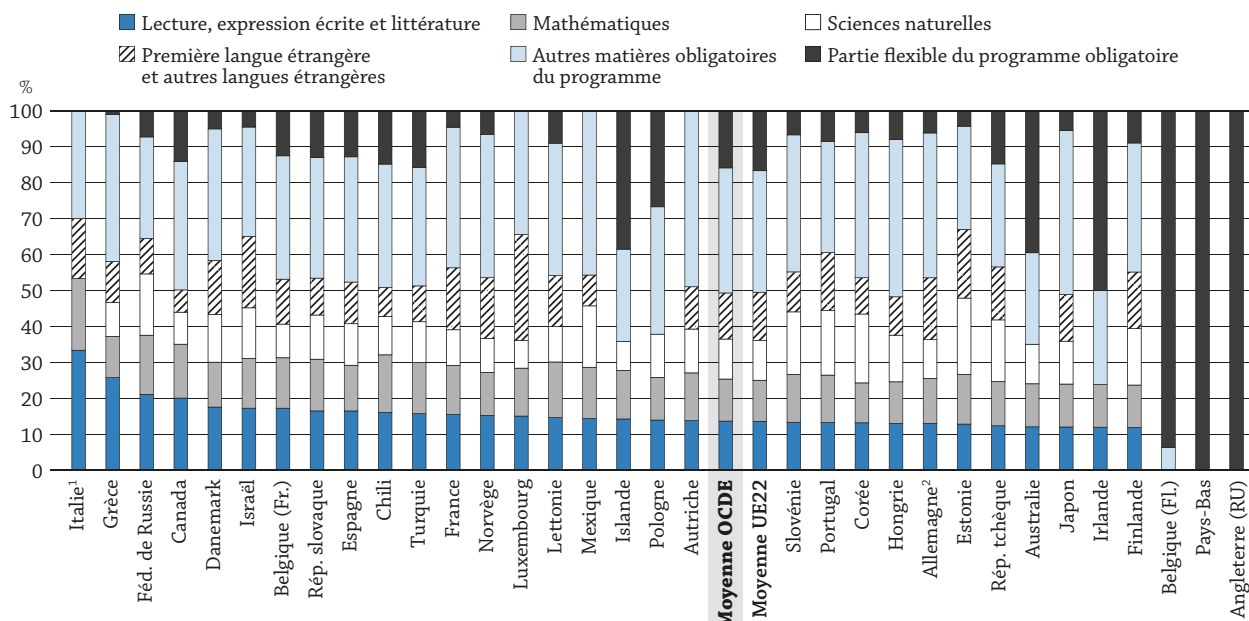
Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de la part du temps d'instruction consacrée à la lecture, l'expression écrite et la littérature.

Source : OCDE, Tableau D1.3a. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933398849>

## Graphique D1.2b. Temps d’instruction par matière en filière générale du premier cycle de l’enseignement secondaire (2016)

En pourcentage du temps total d’instruction obligatoire




1. Les sciences naturelles sont incluses dans les mathématiques.

2. Année de référence : 2015.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant de la part du temps d’instruction consacrée à la lecture, l’expression écrite et la littérature.

Source : OCDE. Tableau D1.3b. Voir les notes à l’annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933398854>

Comme on l’observe dans l’enseignement primaire et le premier cycle de l’enseignement secondaire, la répartition du temps entre les matières varie sensiblement selon l’âge des élèves. En moyenne, dans les pays de l’OCDE, la part du temps d’instruction consacrée à la lecture, à l’expression écrite et à la littérature représente 25 % chez les élèves âgés de 7 ans, 17 % chez les élèves âgés de 11 ans, et 11 % chez les élèves âgés de 15 ans. Par contraste, les élèves consacrent à l’apprentissage d’une langue étrangère une part moyenne de leur temps d’instruction égale à 2 % à l’âge de 7 ans, mais à 9 % pour la première langue étrangère et à 2 % pour les autres langues étrangères à l’âge de 11 ans, et à 8 % pour la première langue étrangère et à 4 % pour les autres langues étrangères à l’âge de 15 ans. La part du temps d’instruction consacrée aux sciences naturelles augmente avec l’âge, passant de 6 % chez les élèves âgés de 7 ans à 8 % chez les élèves de 11 ans et à 11 % chez les élèves âgés de 15 ans, tout comme celle consacrée aux sciences sociales, qui passe de 4 % chez les élèves âgés de 7 ans à 8 % chez les élèves âgés de 11 ans et à 9 % chez les élèves âgés de 15 ans. La part du temps d’instruction consacrée aux disciplines artistiques diminue avec l’âge, passant de respectivement 10 % et 8 % à l’âge de 7 ans et 11 ans, à 4 % à l’âge de 15 ans. La part du temps d’instruction consacrée à l’éducation physique reste quant à elle assez similaire entre l’âge de 7 et 11 ans (s’établissant à respectivement 9 % et 8 %), avant de diminuer à l’âge de 15 ans pour passer à 6 % (voir les tableaux D1.5b, f et j disponibles en ligne).

### Encadré D1.2 Récréations et pauses durant la journée de classe

Pour apprendre en classe, les élèves doivent être attentifs et concentrés pendant de longues périodes. Sur la base du temps annuel d’instruction et du nombre de jours d’instruction par an, les élèves ont, dans l’enseignement primaire, moins de quatre heures d’instruction obligatoire par jour de cours dans un tiers des pays, mais plus de cinq heures par jour dans quelques pays (au Canada, au Chili, au Danemark, aux États-Unis, en France et au Luxembourg). Dans le premier cycle de l’enseignement secondaire, le temps d’instruction obligatoire par jour est généralement plus élevé. Dans un tiers des pays, les élèves ont ainsi moins de cinq heures d’instruction obligatoire par jour, et ils en ont six, voire davantage, au Danemark, en Espagne et en France (voir les tableaux D1.1 et D1.2).

...

Selon des études, le fait de laisser les élèves se livrer à des activités autres que l'apprentissage en dehors de la salle de classe durant la journée peut améliorer leur performance en classe. Dans l'enseignement primaire, les cours sont entrecoupés de pauses pour permettre aux élèves de jouer, de se délasser et d'entrer librement en interaction avec leurs pairs, ce qui contribue au développement de leurs compétences cognitives, affectives et sociales. Des études suggèrent que les élèves peuvent ensuite utiliser ces compétences en classe, améliorant ainsi leur apprentissage (Pellegrini et Bohn, 2005 ; Pellegrini et al., 2002). Dans les pays de l'OCDE, on considère de plus en plus que les récréations et les pauses constituent une composante importante de la journée de classe.

La façon dont les pauses sont organisées dans les pays de l'OCDE dépend du mode de gouvernance des systèmes d'éducation et du degré d'autonomie dont jouissent les établissements (voir l'encadré D1.1 dans OCDE, 2015). Dans la plupart des pays, la journée de classe est divisée en cours d'une durée de 45 à 50 minutes, de brèves pauses étant ménagées entre les cours pour constituer des blocs de 60 minutes. Dans les pays de l'OCDE, des pauses de 10 à 15 minutes suffisent généralement pour permettre aux élèves de changer de classe et de se rendre aux toilettes. Ces courtes pauses se différencient, en termes de durée et d'objet, des pauses plus longues qui sont également prévues dans la majorité des pays. Les pauses plus longues sont celles durant lesquelles les élèves prennent leur petit-déjeuner ou leur déjeuner, et sont généralement surveillées par un ou plusieurs enseignants.

Dans l'enseignement primaire, les longues pauses sont courantes et sont même obligatoires dans certains cas. En Espagne, par exemple, les pauses sont considérées comme faisant partie du temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire. À ce niveau d'enseignement, les élèves espagnols ont durant la matinée une pause d'une demi-heure qui s'inscrit dans les cinq heures d'instruction prévues par jour. Dans plusieurs pays, la pause-déjeuner fait partie du processus d'apprentissage, car les élèves y apprennent l'hygiène et sont amenés à prendre des habitudes alimentaires saines et/ou à recycler les déchets.

Dans plusieurs pays, de longues pauses sont prévues à tous les niveaux d'enseignement. En Australie, une pause d'une vingtaine de minutes a lieu durant la matinée et une pause plus longue est prévue à l'heure du déjeuner à tous les niveaux d'enseignement. Au Canada, une pause-déjeuner est prévue à la mi-journée, de l'enseignement primaire au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans ces deux pays, les longues pauses peuvent durer entre 40 et 60 minutes environ. Des pauses peuvent également être prévues tout au long de la journée. En Suisse, par exemple, les établissements organisent généralement deux pauses d'environ 20 minutes chacune, et une longue pause déjeuner d'environ 60 à 90 minutes. Au Chili, les établissements qui accueillent de nombreux élèves peuvent répartir les élèves en plusieurs groupes, par âge ou année d'études, pour organiser les pauses.

Les établissements peuvent utiliser les récréations et les pauses à des fins diverses. Ils peuvent utiliser les pauses pour aider les élèves qui font de longs trajets entre leur domicile et l'école, ou pour harmoniser la fin de la journée de classe quand la durée des cours varie entre les années d'études, comme en République tchèque, où les pauses de 10 minutes peuvent être ramenées à 5 minutes. Au Danemark, les municipalités proposent souvent de faire en sorte que les récréations et les pauses fassent partie intégrante du programme quotidien d'exercices et d'activités physiques, à tous les niveaux d'enseignement. Il en va de même en Slovénie, où les établissements organisent souvent une longue pause pour permettre aux élèves de faire du sport dans la salle de gymnastique ou sur les terrains de sport.

### Flexibilité des programmes

Dans la plupart des pays, les autorités nationales ou centrales règlent le temps d'instruction et les programmes, ou font des recommandations les concernant. Toutefois, les autorités locales, les établissements, les enseignants et/ou les élèves jouissent d'une certaine liberté quant à l'organisation du temps d'instruction ou au choix des matières.

Dans environ un pays sur quatre parmi ceux dont les données sont disponibles, la répartition du temps d'instruction entre les années d'études est flexible, c'est-à-dire que le temps d'instruction par matière est défini durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans que le temps à y consacrer durant chaque année d'études ne soit précisé. Dans ce cas, les établissements ou les autorités locales sont libres de décider combien de temps consacrer aux matières durant chaque année d'études (voir les tableaux D1.2 et D1.4).

Il est plus courant d'inscrire les matières obligatoires dans un horaire flexible dans l'enseignement primaire, où elles représentent 12 % du temps d'instruction obligatoire, en moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE. Dans ce cas, les matières obligatoires et le temps d'instruction total sont spécifiés, mais pas le temps à consacrer à chaque matière. Les autorités locales, les établissements et/ou les enseignants sont libres de décider du temps à consacrer à chaque matière obligatoire. La part des matières obligatoires dans l'emploi du temps modulable représente au moins 80 % du temps d'instruction dans l'enseignement primaire en Belgique (Communautés flamande et française) et en Italie. Dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'Angleterre (Royaume-Uni) et les Pays-Bas offrent une flexibilité totale dans la répartition du temps d'instruction entre les matières obligatoires. En Écosse (Royaume-Uni), le temps total d'instruction n'est pas réglementé dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire (même si certaines matières obligatoires sont spécifiées) et est du ressort des autorités locales et des établissements eux-mêmes.

La flexibilité dans le choix des matières est moins courante dans les pays de l'OCDE. En moyenne, 4 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières choisies par les établissements dans l'enseignement primaire. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, 5 % du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières choisies par les établissements et 4 %, à des matières choisies par les élèves. Toutefois, certains pays réservent une partie substantielle du temps d'instruction obligatoire à des matières à option. En Belgique (Communautés flamande et française, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), au Canada (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire), au Chili, en Espagne, en Estonie (dans l'enseignement primaire), en Pologne, en République slovaque (dans le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en République tchèque, par exemple, 10 % au moins du temps d'instruction est consacré à des matières choisies par les établissements. En Australie, plus de 20 % du temps d'instruction obligatoire y est consacré (29 % dans l'enseignement primaire et 22 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire). En Australie, en Islande et en Turquie, 16 % au moins du temps d'instruction obligatoire est consacré à des matières choisies par les élèves dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, une proportion qui atteint 40 % en Irlande (voir les tableaux D1.3a et b).

### Temps d'instruction non obligatoire

Il n'est pas courant de prévoir un temps d'instruction non obligatoire dans les pays de l'OCDE. Ce type de temps d'instruction n'est prévu que dans six pays dans l'enseignement primaire et dans sept pays dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans les pays de l'OCDE, le temps d'instruction non obligatoire représente l'équivalent de 4 % du temps total d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire, et de 2 % de ce temps dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Dans certains pays, le temps d'instruction non obligatoire supplémentaire peut toutefois être considérable. Dans l'enseignement primaire, par exemple, le temps d'instruction non obligatoire supplémentaire représente 35 % du temps d'instruction obligatoire total en Grèce, 26 % au Portugal et 20 % en Slovaquie. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le temps d'instruction non obligatoire représente 21 % du temps total d'instruction obligatoire en Slovaquie, 15 % en Lituanie et 10 % en France (voir les tableaux D1.3a et b).

### Définitions

Par **programme obligatoire**, on entend le temps d'instruction et sa répartition entre matières obligatoires qui s'appliquent à la quasi-totalité des établissements publics et à la quasi-totalité des élèves qui y sont scolarisés. Le programme obligatoire peut être flexible, puisque les autorités locales, les établissements, les enseignants et/ou les élèves peuvent jouir d'une certaine liberté quant au choix des matières et/ou à la répartition du temps d'instruction obligatoire entre les matières.

Par **matières flexibles** du programme obligatoire choisies par les établissements, on entend la part totale du temps d'instruction obligatoire définie par les autorités centrales que les autorités régionales ou locales, les établissements ou les enseignants consacrent à des matières de leur choix (ou qu'ils choisissent dans une liste dressée par les autorités centrales en charge de l'éducation). Il est obligatoire pour les établissements de proposer une de ces matières et pour les élèves de la suivre.

Par **matières obligatoires à option choisies par les élèves**, on entend le temps total d'instruction consacré à une ou plusieurs matières que les élèves sont tenus de choisir (dans une série de matières que les établissements sont tenus de proposer) pour se constituer un horaire correspondant à une partie du temps total d'instruction obligatoire.

Par **matières obligatoires modulables**, on entend le temps total d'instruction défini par les autorités centrales dans une série donnée de matières, que les autorités régionales ou locales, les établissements d'enseignement ou les enseignants affectent à des matières particulières. Une certaine flexibilité leur est laissée concernant le temps consacré aux matières, mais pas concernant le choix des matières.



La **répartition flexible du temps d'instruction entre plusieurs années d'études** correspond aux cas dans lesquels le programme indique uniquement le temps total d'instruction dans une matière durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans préciser le temps qu'il convient d'y consacrer durant chaque année d'études. Dans ces cas, les établissements ou les autorités locales sont libres de décider combien de temps y consacrer durant chaque année d'études.

Par **temps d'instruction**, on entend le temps pendant lequel un établissement public est censé dispenser aux élèves des cours dans toutes les matières inscrites au programme obligatoire et non obligatoire, dans ses locaux, pendant la journée de classe ou lors des activités organisées avant et après la journée de classe, qui sont des composantes officielles du programme obligatoire. Le temps d'instruction est calculé abstraction faite des pauses entre les cours et d'autres types d'interruptions, du temps non obligatoire en dehors de la journée de classe, du temps consacré aux devoirs et leçons à domicile, du tutorat individuel ou des cours particuliers.

Par **temps d'instruction prévu**, on entend le nombre annuel d'heures de cours, parties obligatoire et non obligatoire du programme confondues, que les élèves sont censés suivre dans les établissements publics. Le programme prévu peut être basé sur des règlements ou des normes émanant des autorités centrales (à l'échelon le plus élevé de la hiérarchie) en charge de l'éducation ou peut être défini dans une série de recommandations à l'échelle régionale.

Par **partie non obligatoire du programme**, on entend le temps total d'instruction que les élèves peuvent suivre en plus du programme obligatoire et que la quasi-totalité des établissements publics sont censés leur proposer. Les matières concernées peuvent varier d'un établissement ou d'une région à l'autre, et peuvent être appelées « matières à option ». Les élèves ne sont pas tenus de choisir une matière à option, mais tous les établissements publics sont censés leur en offrir la possibilité.

## Méthodologie

Les données sur le temps d'instruction proviennent d'une collecte de données conjointe d'Eurydice et de l'OCDE sur le temps d'instruction réalisée en 2015, et se rapportent au temps d'instruction obligatoire dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire (premier et deuxième cycle) en filière générale à temps plein durant l'année scolaire 2015/16.

Dans les éditions de *Regards sur l'éducation* antérieures à 2014, les données sur le temps d'instruction étaient recueillies dans le cadre d'une autre enquête, dont la portée, la méthodologie et les définitions sont différentes de celles retenues dans la collecte de données conjointe d'Eurydice et de l'OCDE publiée pour la première fois dans l'édition de 2014 de *Regards sur l'éducation*. Par voie de conséquence, les données sur le temps d'instruction ne sont pas comparables avec les chiffres publiés dans les éditions précédentes de *Regards sur l'éducation*.

Cet indicateur porte sur le temps d'instruction prévu, tel qu'il est fixé par la réglementation, soit le temps d'exposition des élèves à l'enseignement en classe dans le cadre institutionnel. Il ne permet pas de déterminer le nombre d'heures de cours que les élèves suivent effectivement, ni d'évaluer le temps qu'ils consacrent à l'apprentissage en dehors du cadre scolaire. Des différences entre le nombre minimal d'heures de cours prévues par la réglementation et le nombre d'heures de cours effectivement suivies par les élèves ne sont pas à exclure dans certains pays. Selon une étude réalisée par *Regioplan Beleidsonderzoek* (Pays-Bas), le nombre minimal d'heures de cours n'est pas toujours atteint, que ce soit en raison du calendrier scolaire fixé par les établissements, de l'annulation de cours ou de l'absentéisme des enseignants (voir l'encadré D1.1 dans OCDE, 2007).

Cet indicateur présente aussi la répartition du temps minimal d'instruction entre les diverses matières du programme. Il indique le temps d'instruction prévu dans les années d'études qui font partie de l'enseignement obligatoire à temps plein en filière générale. Ces chiffres sont difficiles à comparer entre les pays en raison de différences dans leur politique de programmes, mais ils donnent un aperçu du nombre d'heures de cours jugé nécessaire pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs qui leur sont fixés en matière d'apprentissage.

Lorsque la répartition du temps d'instruction est flexible entre les années d'études, c'est-à-dire que le temps d'instruction par matière est défini durant un certain nombre d'années d'études, voire durant toute la scolarité obligatoire, sans précision du temps à y consacrer durant chaque année d'étude, le temps d'instruction par âge ou par niveau d'enseignement est calculé comme suit : le nombre total d'heures de cours est divisé par le nombre d'années d'études.

Des remarques spécifiques concernant les définitions et les méthodes appliquées dans chaque pays à propos de cet indicateur figurent à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

**Note concernant les données d'Israël**

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Références**

Eurydice (2015), *L'organisation du temps scolaire en Europe. Enseignement primaire et secondaire général. Année scolaire 2015/16*, Commission européenne, Bruxelles, [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts\\_and\\_figures/186EN.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/facts_and_figures/186EN.pdf).

OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.


OCDE (2011), *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2011-fr>.

OCDE (2007), *Regards sur l'éducation 2007 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2007-fr>.

Pellegrini, A.D et C. Bohn (2005), « The role of recess in children's cognitive performance and school adjustment », *Educational Researcher*, vol. 34/1, pp. 13-19, <http://dx.doi.org/10.3102/0013189X034001013>.

Pellegrini, A.D. et al. (2002), « A short-term longitudinal study of children's playground games across the first year of school: Implications for social competence and adjustment to school », *American Educational Research Journal*, vol. 39/4, pp. 991-1015, <http://dx.doi.org/10.3102/00028312039004991>.

**Tableaux de l'indicateur D1**

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933398784>

	<b>Tableau D1.1</b>	<b>Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire (2016)</b>
	<b>Tableau D1.2</b>	<b>Organisation de la filière générale de l'enseignement obligatoire (2016)</b>
	<b>Tableau D1.3a</b>	<b>Temps d'instruction par matière dans l'enseignement primaire (2016)</b>
	<b>Tableau D1.3b</b>	<b>Temps d'instruction par matière en filière générale du premier cycle de l'enseignement secondaire (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.4</b>	<b>Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire, selon l'âge (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5a</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 6 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5b</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 7 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5c</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 8 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5d</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 9 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5e</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 10 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5f</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 11 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5g</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 12 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5h</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 13 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5i</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 14 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5j</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 15 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5k</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 16 ans (2016)</b>
<b>WEB</b>	<b>Tableau D1.5l</b>	<b>Temps d'instruction par matière pour les élèves âgés de 17 ans (2016)</b>

Date butoir pour les données : 20 juillet 2016. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne sur : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-en>

Tableau D1.1. [1/2] Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire<sup>1</sup> (2016)

Selon le niveau d'enseignement, établissements publics

D1	OCDE	Primaire						Premier cycle du secondaire				
		Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Nombre annuel moyen d'heures			Nombre total d'heures			Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Nombre annuel moyen d'heures		
			Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu	Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu		Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(5)+(6)	(8)	(9)	(10)	(11)=(9)+(10)		
Australie	7	1 000	m	m	7 000	m	m	4	1 000	m	m	
Autriche	4	705	m	m	2 820	m	m	4	899	m	m	
Belgique (Fl.)	6	826	a	826	4 956	a	4 956	2	952	a	952	
Belgique (Fr.)	6	849	m	m	5 096	m	m	2	971	m	m	
Canada	6	919	a	919	5 517	a	5 517	3	924	6	930	
Chili	6	1 039	a	1 039	6 231	a	6 231	2	1 071	a	1 071	
République tchèque	5	694	m	m	3 469	m	m	4	897	m	m	
Danemark	7	1 051	a	1 051	7 360	a	7 360	3	1 200	a	1 200	
Angleterre (RU)	6	m	a	m	m	a	m	3	m	a	m	
Estonie	6	661	a	661	3 964	a	3 964	3	823	a	823	
Finlande <sup>2</sup>	6	632	29	661	3 794	171	3 965	3	844	57	901	
France	5	864	a	864	4 320	a	4 320	4	991	99	1 090	
Allemagne <sup>3, 4</sup>	4	703	a	703	2 812	a	2 812	5	907	a	907	
Grèce	6	786	279	1 065	4 715	1 672	6 387	3	785	a	785	
Hongrie	4	665	a	665	2 661	a	2 661	4	765	a	765	
Islande <sup>2</sup>	7	729	a	729	5 100	a	5 100	3	839	a	839	
Irlande	6	915	a	915	5 490	a	5 490	3	935	a	935	
Israël	6	961	a	961	5 769	a	5 769	3	999	a	999	
Italie	5	891	a	891	4 455	a	4 455	3	990	a	990	
Japon <sup>5</sup>	6	763	a	763	4 575	a	4 575	3	895	a	895	
Corée <sup>2</sup>	6	648	a	648	3 885	a	3 885	3	842	a	842	
Lettonie	6	599	m	m	3 595	m	m	3	794	m	m	
Luxembourg	6	924	a	924	5 544	a	5 544	3	845	a	845	
Mexique	6	800	a	800	4 800	a	4 800	3	1 167	a	1 167	
Pays-Bas <sup>6</sup>	6	940	m	m	5 640	m	m	3	1 000	m	m	
Nouvelle-Zélande	6	m	m	m	m	m	m	4	m	m	m	
Norvège	7	748	a	748	5 234	a	5 234	3	874	a	874	
Pologne	6	635	58	692	3 807	347	4 154	3	810	64	874	
Portugal	6	822	217	1 039	4 932	1 303	6 235	3	892	27	919	
Écosse (RU)	7	m	a	m	m	a	m	3	m	a	m	
République slovaque	4	688	a	688	2 750	a	2 750	5	837	a	837	
Slovénie	6	664	131	796	3 986	788	4 774	3	766	163	928	
Espagne	6	791	a	791	4 746	a	4 746	3	1 044	a	1 044	
Suède <sup>2</sup>	6	754	m	m	4 523	m	m	3	754	m	m	
Suisse	6	815	m	m	4 887	m	m	3	958	m	m	
Turquie	4	720	a	720	2 880	a	2 880	4	843	a	843	
États-Unis <sup>7</sup>	6	967	m	m	5 802	m	m	3	1 011	m	m	
Moyenne OCDE	6	799	26	~	4 621	159	~	3	915	15	~	
Moyenne UE22	6	775	45	~	4 338	268	~	3	895	26	~	
Partenaires												
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Bésil	5	m	m	m	m	m	m	4	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Colombie	5	1 000	m	m	5 000	m	m	4	1 200	m	m	
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lituanie	4	558	29	587	2 234	116	2 350	6	724	108	832	
Fédération de Russie	4	517	m	m	2 068	m	m	5	798	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarques : Dans le plupart des pays, les données se rapportent à la classification CITE 2011. Les pays pour lesquels les données se rapportent à la classification CITE 97 sont l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, le Brésil, la Fédération de Russie et l'Indonésie. Voir la description des niveaux d'enseignement dans la section « Définitions ».

1. Concerne l'enseignement obligatoire à temps plein et exclut l'enseignement préprimaire, même lorsque ce dernier est obligatoire.
2. Estimation du nombre d'heures selon le niveau d'enseignement sur la base du nombre annuel moyen d'heures, l'affectation du temps d'instruction étant flexible entre les différentes années d'études.
3. Année de référence : 2015.
4. À l'exclusion de la dernière année d'enseignement obligatoire, qui peut être comptabilisée soit dans le premier, soit dans le deuxième cycle du secondaire.
5. Temps d'instruction réel.
6. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4<sup>e</sup> année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.
7. Année de référence : 2012.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933398794>

Tableau D1.1. [2/2] Temps d'instruction en filière générale de l'enseignement obligatoire<sup>1</sup> (2016)

Selon le niveau d'enseignement, établissements publics

	Premier cycle du secondaire			Durée théorique (en années)	Primaire et premier cycle du secondaire		
	Nombre total d'heures				Nombre total d'heures		
	Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu		Temps d'instruction obligatoire	Temps d'instruction non obligatoire	Temps d'instruction prévu
	(12)	(13)	(14)=(12)+(13)		(16)	(17)	(18) = (16) + (17)
<b>OCDE</b>							
Australie	4 000	m	m	11	11 000	m	m
Autriche	3 597	m	m	8	6 417	m	m
Belgique (Fl.)	1 904	a	1 904	8	6 860	a	6 860
Belgique (Fr.)	1 941	m	m	8	7 037	m	m
Canada	2 773	17	2 790	9	8 290	17	8 307
Chili	2 143	a	2 143	8	8 374	a	8 374
République tchèque	3 587	m	m	9	7 056	m	m
Danemark	3 600	a	3 600	10	10 960	a	10 960
Angleterre (RU)	m	a	m	9	m	a	m
Estonie	2 468	a	2 468	9	6 431	a	6 431
Finlande <sup>2</sup>	2 533	171	2 704	9	6 327	342	6 669
France	3 964	396	4 360	9	8 284	396	8 680
Allemagne <sup>3, 4</sup>	4 536	a	4 536	9	7 348	a	7 348
Grèce	2 356	a	2 356	9	7 071	1 672	8 744
Hongrie	3 059	a	3 059	8	5 720	a	5 720
Islande <sup>2</sup>	2 516	a	2 516	10	7 616	a	7 616
Irlande	2 806	a	2 806	9	8 296	a	8 296
Israël	2 998	a	2 998	9	8 767	a	8 767
Italie	2 970	a	2 970	8	7 425	a	7 425
Japon <sup>5</sup>	2 684	a	2 684	9	7 260	a	7 260
Corée <sup>2</sup>	2 525	a	2 525	9	6 410	a	6 410
Lettonie	2 381	m	m	9	5 976	m	m
Luxembourg	2 535	a	2 535	9	8 079	a	8 079
Mexique	3 500	a	3 500	9	8 300	a	8 300
Pays-Bas <sup>6</sup>	3 000	m	m	9	8 640	m	m
Nouvelle-Zélande	m	m	m	10	m	m	m
Norvège	2 622	a	2 622	10	7 856	a	7 856
Pologne	2 430	193	2 623	9	6 237	539	6 776
Portugal	2 675	80	2 756	9	7 607	1 383	8 991
Écosse (RU)	m	a	m	10	m	a	m
République slovaque	4 183	a	4 183	9	6 933	a	6 933
Slovénie	2 298	488	2 785	9	6 284	1 275	7 559
Espagne	3 132	a	3 132	9	7 878	a	7 878
Suède <sup>2</sup>	2 262	m	m	9	6 785	m	m
Suisse	2 874	m	m	9	7 761	m	m
Turquie	3 371	a	3 371	8	6 251	a	6 251
États-Unis <sup>7</sup>	3 033	m	m	9	8 835	m	m
Moyenne OCDE	2 919	50	~	9	7 540	208	~
Moyenne UE22	2 919	83	~	9	7 257	351	~
<b>Partenaires</b>							
Argentine	m	m	m	m	m	m	m
Bésil	m	m	m	9	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	4 800	m	m	9	9 800	m	m
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m
Inde	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	4 343	651	4 994	10	6 577	766	7 344
Fédération de Russie	3 990	m	m	9	6 058	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m

Remarques : Dans le plupart des pays, les données se rapportent à la classification CITE 2011. Les pays pour lesquels les données se rapportent à la classification CITE 97 sont l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, le Brésil, la Fédération de Russie et l'Indonésie. Voir la description des niveaux d'enseignement dans la section « Définitions ».

1. Concerne l'enseignement obligatoire à temps plein et exclut l'enseignement préprimaire, même lorsque ce dernier est obligatoire.

2. Estimation du nombre d'heures selon le niveau d'enseignement sur la base du nombre annuel moyen d'heures, l'affectation du temps d'instruction étant flexible entre les différentes années d'études.

3. Année de référence : 2015.

4. À l'exclusion de la dernière année d'enseignement obligatoire, qui peut être comptabilisée soit dans le premier, soit dans le deuxième cycle du secondaire.


5. Temps d'instruction réel.

6. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4<sup>e</sup> année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.

7. Année de référence : 2012.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933398794>

D1

Tableau D1.2. Organisation de la filière générale de l'enseignement obligatoire<sup>1</sup> (2016)

Selon le niveau d'enseignement, établissements publics

	Primaire					Premier cycle du secondaire					
	Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Âge théorique de début	Nombre moyen de jours d'instruction par an	Nombre moyen de jours d'instruction par semaine d'école	Répartition flexible du temps d'instruction entre différentes années d'études	Nombre d'années d'études comprises dans l'enseignement obligatoire	Âge théorique de début	Nombre moyen de jours d'instruction par an	Nombre moyen de jours d'instruction par semaine d'école	Répartition flexible du temps d'instruction entre différentes années d'études	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	
OCDE	Australie	7	5	200	5.0	Non	4	12	200	5.0	Non
	Autriche	4	6	180	5.0	Non	4	10	180	5.0	Non
	Belgique (Fl.)	6	6	177	5.0	Non	2	12	179	5.0	Non
	Belgique (Fr.)	6	6	182	5.0	Non	2	12	182	5.0	Non
	Canada	6	6	182	5.0	Non	3	12	182	5.0	Non
	Chili	6	6	185	5.0	Non	2	12	184	5.0	Non
	République tchèque	5	6	196	5.0	Oui	4	11	196	5.0	Oui
	Danemark	7	6	200	5.0	Non	3	13	200	5.0	Non
	Angleterre (RU) <sup>2</sup>	6	5	190	5.0	Oui	3	11	190	5.0	Oui
	Estonie	6	7	175	5.0	Oui	3	13	175	5.0	Oui
	Finlande	6	7	189	5.0	Oui	3	13	189	5.0	Oui
	France	5	6	162	4.5	Non	4	11	162	4.5	Non
	Allemagne <sup>3, 4</sup>	4	6	188	5.0	Non	5	10	188	5.0	Non
	Grèce	6	6	171	5.0	Non	3	12	152	5.0	Non
	Hongrie	4	6	181	5.0	Non	4	10	181	5.0	Non
	Islande	7	6	170	5.0	Oui	3	13	170	5.0	Oui
	Irlande	6	6	183	5.0	Non	3	12	167	5.0	Non
	Israël	6	6	219	6.0	Non	3	12	209	6.0	Oui
	Italie	5	6	200	5.0	Non	3	11	200	6.0	Non
	Japon	6	6	201	5.0	Non	3	12	202	5.0	Non
	Corée	6	6	190	5.0	Oui	3	12	190	5.0	Oui
	Lettonie	6	7	169	5.0	Non	3	13	173	5.0	Non
	Luxembourg	6	6	180	5.0	Oui	3	12	169	5.0	Non
	Mexique	6	6	200	5.0	Non	3	12	200	5.0	Non
	Pays-Bas <sup>5</sup>	6	6	m	5.0	Oui	3	12	m	5.0	Oui
	Nouvelle-Zélande	6	5	192	5.0	m	4	11	191	5.0	m
Norvège	7	6	190	5.0	Oui	3	13	190	5.0	Oui	
Pologne <sup>6</sup>	6	7	181	5.0	Oui	3	13	179	5.0	Oui	
Portugal	6	6	180	5.0	Non	3	12	178	5.0	Non	
Écosse (RU) <sup>2</sup>	7	5	190	5.0	Oui	3	12	190	5.0	Oui	
République slovaque	4	6	191	5.0	Non	5	10	191	5.0	Non	
Slovénie	6	6	190	5.0	Non	3	12	185	5.0	Non	
Espagne	6	6	175	5.0	Non	3	12	175	5.0	Non	
Suède	6	7	178	5.0	Oui	3	13	178	5.0	Oui	
Suisse	6	6	188	5.0	Non	3	12	188	5.0	Non	
Turquie	4	6	180	5.0	Non	4	10	180	5.0	Non	
États-Unis	6	6	180	5.0	m	3	12	180	5.0	m	
Moyenne OCDE <sup>2</sup>	6	6	185	5.0	~	3	12	184	5.0	~	
Moyenne UE22 <sup>2</sup>	6	6	182	5.0	~	3	12	180	5.0	~	
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Bésil	5	6	200	5.0	m	4	11	200	5.0	m
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Colombie	5	6	200	5.0	m	4	11	200	5.0	m
	Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Lituanie	4	7	160	5.0	Oui	6	11	168	5.0	Oui
	Fédération de Russie	4	7	169	5.0	Non	5	11	175	5.0	Non
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarques : Les colonnes présentant l'organisation de l'enseignement obligatoire du deuxième cycle du secondaire (soit les colonnes 11 à 15) peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

1. Concerne l'enseignement obligatoire à temps plein et exclut l'enseignement préprimaire, même lorsque ce dernier est obligatoire.

2. L'Angleterre et l'Écosse (Royaume-Uni) ne sont pas incluses dans les moyennes.

3. Année de référence : 2015.

4. À l'exclusion de la dernière année d'enseignement obligatoire, qui peut être comptabilisée soit dans le premier, soit dans le deuxième cycle du secondaire.

5. Le premier cycle du secondaire compte 3 ou 4 années d'études selon la filière d'enseignement. La 4<sup>e</sup> année d'enseignement secondaire en filière préprofessionnelle (VMBO) a été exclue des calculs.

6. Pour l'année scolaire 2015/16, l'enseignement primaire était obligatoire pour les enfants de 6 ans, mais pour celle de 2016/17, il est obligatoire pour les enfants de 7 ans et l'admission des enfants de 6 ans en première année de primaire est laissée à la discrétion des parents.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933398801>

Tableau D1.3a. Temps d'instruction par matière dans l'enseignement primaire (2016)

En pourcentage du temps total d'instruction obligatoire

	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences naturelles	Sciences sociales	Première langue étrangère	Autres langues étrangères	Éducation physique et santé	Disciplines artistiques	Religion/éthique/morale	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Technologie	Formation professionnelle et pratique	Autres matières	Matières obligatoires avec emploi du temps flexible	Matières obligatoires à option choisies par les élèves	Matières flexibles du programme obligatoire choisies par les établissements	Total des matières obligatoires	Matières à option facultatives	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	
OCDE	Australie	24	17	6	8 <sup>d</sup>	x(16)	x(16)	8	5	x(4)	x(11)	4 <sup>d</sup>	x(11)	x(16)	x(16)	m	29 <sup>d</sup>	100	m
	Autriche	30	17	13 <sup>d</sup>	x(3)	2	0	11	9	9	x(17)	x(3)	6	4	0	a	100	m	
	Belgique (Fl.)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	7	x(17)	x(14)	a	x(17)	93 <sup>d</sup>	a	x(14)	100	a
	Belgique (Fr.)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	2	a	7	x(14)	7	a	x(14)	a	a	83 <sup>d</sup>	a	a	100	m
	Canada	31	19	6	5	1	a	10	6	0	a	0	0	1	17	a	5	100	a
	Chili	20	16	9	9	3	x(16)	9	10	5	x(16)	3	x(16)	2	a	a	14 <sup>d</sup>	100	a
	République tchèque	30	17	10 <sup>d</sup>	x(3)	8	a	8	10	x(13)	1	4 <sup>d</sup>	x(11)	x(16)	a	x(16)	12 <sup>d</sup>	100	m
	Danemark	21	12	5	3	5	1	6	8	3	x(14)	a	4	23	a	a	a	100	a
	Angleterre (RU) <sup>1</sup>	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	a	100 <sup>d</sup>	a	a	100	a
	Estonie	23	15	7	5	8	2	11	15	x(16)	x(16)	3	a	a	a	a	12 <sup>d</sup>	100	a
	Finlande	24	16	11	2	6	a	10	13	5	a	a	a	a	6	a	7	100	5
	France	37	21	9 <sup>d</sup>	5	6	a	13	9	x(17)	x(3)	x(3)	a	a	a	a	a	100	a
	Allemagne <sup>2</sup>	26	20	4	6	5	0	11	14	7	1	1	0	3	a	2	a	100	a
	Grèce	25	13	10	7	8	2	8	10	4	3	a	a	a	a	a	8	100	35
	Hongrie	28	15	5	a	3	a	18	15	2	2	4	a	a	a	a	7	100	a
	Islande	20	16	8	13 <sup>d</sup>	x(14)	x(14)	9	19 <sup>d</sup>	x(4)	3	a	x(8)	x(15)	5 <sup>d</sup>	5 <sup>d</sup>	x(15)	100	a
	Irlande <sup>3</sup>	20	17	4 <sup>d</sup>	8	14	a	4	12	10	x(17)	x(3)	a	11	a	a	a	100	a
	Israël	22	18	8 <sup>d</sup>	8	6	2	6	5	13	a	x(3)	4	a	a	a	8	100	a
	Italie	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	9	a	x(14)	x(14)	7	a	x(14)	a	a	84 <sup>d</sup>	a	x(17)	100	a
	Japon	24	17	8	8	1	a	10	12	3	a	a	a	10	7	a	a	100	a
	Corée	22	14	9 <sup>d</sup>	6	a	7	9	x(4, 13)	x(13)	x(3)	x(3)	24 <sup>d</sup>	a	a	a	a	100	a
	Lettonie	21	17	5	6	8	1	8	12	2	1	a	4	9	a	a	6	100	m
	Luxembourg <sup>3</sup>	26 <sup>d</sup>	19	7	2	x(1)	18	10	11	7	a	a	a	a	a	a	a	100	a
	Mexique	35	27	13	10	m	a	5	5	5	a	a	a	a	a	a	a	100	a
	Pays-Bas	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	100 <sup>d</sup>	a	a	100	m
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	26	17	6	7	7	a	11	15	8	a	a	2	a	a	a	1	100	a
	Pologne <sup>4</sup>	18	14	10	5	10	a	14	7	a	3	3	a	3	a	a	13	100	9
	Portugal	27	27	7	7	5	a	8	9	a	a	2	a	4	2	a	3	100	26
	Écosse (RU) <sup>1</sup>	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	a	a	a	m	a
	République slovaque	32	17	6	3	6	x(16)	8	10	4	2	a	2	x(16)	a	x(16)	8 <sup>d</sup>	100	a
	Slovénie	23	17	8	7 <sup>d</sup>	6	a	15	16	x(4)	x(17)	6	2	1	a	a	a	100	20
Espagne	24	19	7	8	11	x(16)	9	2	6	0	a	a	0	a	x(16)	15 <sup>d</sup>	100	a	
Suède	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suisse	m	m	m	m	a	a	m	m	m	m	m	a	m	a	a	a	m	m	
Turquie	30	17	5	13	5	a	14	7	2	a	a	1	7	a	a	a	100	a	
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne OCDE <sup>1</sup>	22	15	7	6	5	1	8	9	5	1	1	1	3	12	0	4	100	4	
Moyenne UE22 <sup>1</sup>	21	14	6	4	6	1	8	9	4	1	1	1	3	16	0	4	100	5	
Partenaires	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Brésil	m	m	m	m	m	a	m	m	m	a	a	m	m	m	m	m	m	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Lituanie	33	19	4	4	6	a	12	17 <sup>d</sup>	4	a	x(8)	a	a	a	a	a	100	5
	Fédération de Russie	39	19	9	a	7	a	9	9	a	a	7	a	a	a	a	m	100	m
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarques : Consulter les tableaux D1.5a à D1.5l, disponibles en ligne, pour la répartition du temps d'instruction par matière pour chaque âge (voir le StatLink ci-dessous). Les moyennes ont été ajustées à 100 % et ne correspondent pas exactement à la moyenne de chaque colonne.

1. L'Angleterre et l'Écosse (Royaume-Uni) ne sont pas incluses dans les moyennes.

2. Année de référence : 2015.

3. La première langue étrangère inclut les autres langues nationales enseignées.

4. À l'exclusion des trois premières années d'enseignement primaire durant lesquelles une part importante du temps d'instruction consacré aux matières obligatoires est flexible.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933398816>

Tableau D1.3b. Temps d'instruction par matière en filière générale du premier cycle de l'enseignement secondaire (2016)

En pourcentage du temps total d'instruction obligatoire

	Lecture, expression écrite et littérature	Mathématiques	Sciences naturelles	Sciences sociales	Première langue étrangère	Autres langues étrangères	Éducation physique et santé	Disciplines artistiques	Religion/éthique/morale	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Technologie	Formation professionnelle et pratique	Autres matières	Matières obligatoires avec emploi du temps flexible	Matières obligatoires à option choisies par les élèves	Matières flexibles du programme obligatoire choisies par les établissements	Total des matières obligatoires	Matières à option facultatives	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	
<b>OCDE</b>	Australie <sup>1</sup>	12	12	11	10 <sup>d</sup>	x(16)	x(16)	8	4	x(4)	x(11)	4 <sup>d</sup>	x(11)	x(16)	18	22 <sup>d</sup>	100	m	
	Autriche	14	13	12	11	12	0	11	12	7	x(17)	0	8	0	a	0	a	100	m
	Belgique (Fl.)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	6	a	x(14)	a	a	73 <sup>d</sup>	a	20	100	a
	Belgique (Fr.)	17	14	9	13	13	a	9	3	6	x(16)	3	x(16)	a	a	x(16)	13 <sup>d</sup>	100	m
	Canada	20	15	9	13	6	a	10	6	2	a	3	1	1	2	1	11	100	1
	Chili	16	16	11	11	8	x(16)	5	8	5	x(16)	3	x(16)	3	a	a	15 <sup>d</sup>	100	a
	République tchèque	12	12	17	9	10	5	8	8	x(13)	1	2 <sup>d</sup>	x(11)	x(16)	a	x(16)	15 <sup>d</sup>	100	m
	Danemark	18	13	13	8	8	8	5	x(15)	2	x(15)	2	21	a	a	5 <sup>d</sup>	a	100	a
	Angleterre (RU) <sup>2</sup>	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	100 <sup>d</sup>	x(14)	a	100	a
	Estonie	13	14	21	11	10	10	6	6	x(16)	x(16)	5	a	a	a	a	4 <sup>d</sup>	100	a
	Finlande	12	12	16	8	9	7	9	9	4	a	a	6	a	4	a	5	100	7
	France	15	14	10	11 <sup>d</sup>	12	5	12	7	x(4)	x(11)	6 <sup>d</sup>	x(15)	3	a	4 <sup>d</sup>	1	100	10
	Allemagne <sup>3</sup>	13	13	11	11	12	5	9	9	5	1	2	2	2	a	6	a	100	a
	Grèce	26	11	10	12	6	6	7	6	6	3	2	6	x(16)	a	a	1 <sup>d</sup>	100	a
	Hongrie	13	12	13	9	11	a	16	7	3	3	3	a	3	a	a	8	100	a
	Islande	14	14	8	8 <sup>d</sup>	x(14)	x(14)	8	8 <sup>d</sup>	x(4)	2	a	x(8)	x(15)	19 <sup>d</sup>	20 <sup>d</sup>	x(15)	100	a
	Irlande <sup>4</sup>	12	12	x(15)	17	x(14)	x(15)	7	x(15)	x(16)	x(15)	x(15)	x(15)	2	10 <sup>d</sup>	40 <sup>d</sup>	x(15)	100	a
	Israël	17	14	14 <sup>d</sup>	15	11	9	5	x(16)	9	x(3)	x(3)	1	a	3	a	2 <sup>d</sup>	100	a
	Italie	33 <sup>d</sup>	20 <sup>d</sup>	x(2)	x(1)	10	7	7	13	3	a	7	a	a	0	a	x(17)	100	a
	Japon	12	12	12	11	13	a	10	7	3	a	3	a	12	5	a	a	100	a
	Corée	13	11	19 <sup>d</sup>	15 <sup>d</sup>	10	a	8	8	x(4)	x(12)	x(12)	x(3)	9	a	x(16)	6 <sup>d</sup>	100	a
	Lettonie	15	16	10	14	8	6	6	6	a	1	a	4	7	a	a	9	100	m
	Luxembourg <sup>4</sup>	15	13	8	11	17	13	8	9	7	a	a	a	a	a	a	a	100	a
	Mexique	14	14	17	12	9	a	6	6	8	a	11	a	3	a	a	a	100	a
	Pays-Bas	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	x(14)	a	100 <sup>d</sup>	a	a	100	m
	Nouvelle-Zélande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Norvège	15	12	9	9	8	8	9	9	6	a	a	7	a	a	7	a	100	a
	Pologne	14	12	12	12	x(14)	x(14)	12	4	a	2	2	a	4	14 <sup>d</sup>	a	13	100	8
Portugal	13	13	18	14	8	8	7	7	a	2	a	a	a	6	a	2	100	3	
Écosse (RU) <sup>2</sup>	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	a	a	a	a	m	a	
République slovaque	16	14	12	11	10	x(16)	7	6	3	3	x(16)	3	x(16)	a	x(16)	13 <sup>d</sup>	100	a	
Slovénie	13	13	17	15 <sup>d</sup>	11	x(15)	9	8	x(4)	x(17)	4	a	2	a	7 <sup>d</sup>	a	100	21	
Espagne	16	13	12	11	11	0	7	5	5	x(11)	3 <sup>d</sup>	a	3	a	2	10	100	a	
Suède	m	m	m	m	m	0	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	a	m	a	m	m	
Turquie	16	14	11	8	10	x(15)	5	6	8	3	3	1	a	a	16 <sup>d</sup>	a	100	a	
États-Unis	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne OCDE <sup>2</sup>	14	12	11	10	9	4	7	6	4	1	2	2	3	7	4	5	100	2	
Moyenne UE22 <sup>2</sup>	14	11	11	10	9	5	7	6	3	1	2	2	2	8	3	5	100	3	
<b>Partenaires</b>	Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Brésil	m	m	m	m	m	a	m	m	m	m	a	m	m	m	m	m	m	
	Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Lituanie	18	13	13	14	10	5	5	7	3	3	6	a	1	a	a	a	100	
	Fédération de Russie	21	16	17	9	10	a	7	5	a	2	5	1	a	a	m	7	100	
	Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Moyenne G20	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m		

Remarques : Consulter les tableaux D1.5a à D1.5i, disponibles en ligne, pour la répartition du temps d'instruction par matière pour chaque âge (voir le StatLink ci-dessous). Les moyennes ont été ajustées à 100 % et ne correspondent pas exactement à la moyenne de chaque colonne.

1. Les valeurs relatives au temps d'instruction prévu dérivées du programme scolaire australien partent du principe que certaines matières pouvant être considérées comme obligatoires en 7<sup>e</sup> et en 8<sup>e</sup> année peuvent être proposées aux élèves à titre optionnel en 9<sup>e</sup> et en 10<sup>e</sup> année.


2. L'Angleterre et l'Écosse (Royaume-Uni) ne sont pas incluses dans les moyennes.

3. Année de référence : 2015.

4. La première langue étrangère inclut les autres langues nationales enseignées.

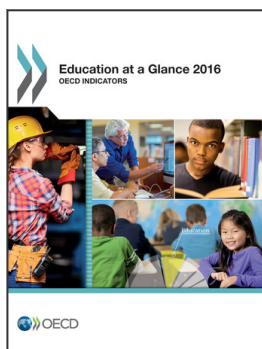
Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 ([www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm](http://www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm)).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933398829>







Extrait de :  
**Education at a Glance 2016**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/eag-2016-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2016), « Indicateur D1 : Combien de temps les élèves passent-ils en classe ? », dans *Education at a Glance 2016 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2016-29-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).